

# ASSEMBLEE NATIONALE

28 février 2005

---

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

## AMENDEMENT

N° 427 Rect.

présenté par  
MM. MONTEBOURG, VIDALIES, CARESCHE, VUILQUE, BAPT  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRES L'ARTICLE 182, insérer l'article suivant:**

« Le dernier alinéa de l'article L. 811-10 du code de commerce est supprimé. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.